

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 41

Artikel: Lausanne, le 8 octobre 1881
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. —
 six mois. . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 8 Octobre 1881.

Nous venons de recevoir un petit poème intitulé : *Davel*, qui est mis en vente au profit des vigneron-grêlés. Ce travail, publié sous le voile de l'anonyme, a le double mérite de s'être inspiré d'une des gloires les plus pures de notre histoire nationale tout en venant en aide à bon nombre de nos concitoyens durement éprouvés. On lit avec plaisir ces quelques pages où l'on remarque des vers forts beaux, tels que ceux-ci.

Comme on voit dans les bois un chêne séculaire
 Par la tempête foudroyé,
 Cadavre aux bras meurtris étendu sur la terre
 Et par les aquilons broyé,
 Répandre sur le sol sa fertile glandée,
 Chênes qui grandiront sous les feux de l'été ;
 Ainsi prit son essor, Davel ! ta grande idée
 Et de ton noble sang, jaillit la liberté.

Qu'on nous permette néanmoins, de dire que nous avons éprouvé quelque surprise de ne pas trouver dans cet opusculé, dédié à nos vigneron-grêlés, ce touchant incident des derniers moments de Davel, qui semble se lier si intimement au sujet traité par l'auteur :

La sentence souveraine, datée du 21 Avril avait fixé l'exécution au samedi 24. La veille, deux pasteurs allèrent annoncer la mort à Davel ; il reçut avec joie cette nouvelle et les en remercia. Il désira dès lors être seul pour finir de se préparer à la mort, et passa la nuit fort tranquillement, au rapport de ses gardes. Comme cela arrive fréquemment dans cette saison si souvent fâcheuse aux agriculteurs, la nuit avait été froide : A son réveil, il s'en aperçut et dit aux personnes qui entrèrent dans sa prison, du même air qu'il l'aurait fait en se levant à Cully, dans sa maison : « Voilà une nuit qui aura fait du mal aux vignes et à nos pauvres vigneron-grêlés de Lavaux. »

On voit par cette dernière pensée, donnée encore au peuple qu'il avait voulu secourir, que sa tranquillité d'âme était en même temps de la charité.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, qui s'est rendu dernièrement à Mont-sous-Vaudrey, auprès du Président de la république, a profité de son passage dans cette petite ville pour visiter les écoles. Un pauvre instituteur, M. Crétin, en recevant le ministre, a prononcé ce discours :

« Monsieur le ministre,

» Je suis heureux de la bonne fortune qui m'est donnée de vous recevoir dans mon école, et je regrette de n'avoir que quelques élèves à vous présenter. Je compte trente-trois ans de service, monsieur le ministre, et pendant tout ce temps mes efforts ont surtout tendu non seulement à donner l'instruction à mes élèves, mais surtout à faire de bons patriotes et des jeunes gens dévoués aux institutions de leur pays. Je me suis efforcé, depuis dix ans surtout, à développer chez eux l'enseignement civique et l'amour de la République, qui nous est chère à tous. Vive la République ! Vive M. Grévy ! Vive M. Ferry ! »

Ces quelques paroles ont sans doute été mûrement pesées par ce brave instituteur, et il n'en avait peut-être pas dormi la nuit précédente, tant il en était préoccupé. Il paraît néanmoins qu'il n'y avait pas encore assez réfléchi, témoin les réflexions suivantes qu'elles ont suscitées au *Figaro* :

Ainsi, M. Crétin, depuis trente-trois ans, s'est appliqué à faire des jeunes gens dévoués aux institutions de leur pays ; or, comme il s'est efforcé depuis dix ans surtout, à développer chez eux l'enseignement civique et l'amour de la République qui est chère à tous, il s'en suit qu'on peut demander quelles institutions, il prêchait pendant les vingt-trois autres années de sa direction. Avant 1870, les institutions étaient impériales : s'agit-il de celles-là ? De plus, depuis dix ans, il prêchait l'amour de la République, tandis que si nous savons compter, la République date du 4 septembre 1870, soit onze ans. Qu'a donc fait M. Crétin pendant une année ?

Le *Siècle* a publié dernièrement de curieuses réflexions sous le titre : *Le malheur d'être beau*, dans lesquelles il démontre comme suit le triste sort qui est fait, en France, aux jeunes hommes bien constitués et doués d'avantages physiques.

« Un garçon arrivé à l'âge de 20 ans est-il beau, bien fait, taillé à souhait, vite l'Etat s'en empare. Pendant 5 ans le voilà son bien. De volonté, il n'en doit point avoir ; son unique droit est l'obéissance, son devoir est de se soumettre sans murmurer.

» Jaloux de sa supériorité physique, l'Etat l'habilite d'une façon souvent grotesque, toujours déplaisante, parfois ridicule. On lui taille ses cheveux, on lui rase sa barbe, s'il en a ; on expose sa peau douce et rosée à un soleil brûlant ou à un froid intense, et son estomac à une répugnante alimentation.

» Au premier roulement de tambour qui trouble l'Europe, on l'expédie à la mort sans billet de retour. Bien mieux, s'il plaît aux arabes de déran-